

12 déc 2025 -17:58

Appartient à [Conseil des ministres du 12 décembre 2025](#)

Mesures dans le cadre de la réforme des pensions – Deuxième lecture

Sur proposition du ministre des Pensions Jan Jambon, le Conseil des ministres a approuvé en deuxième lecture une série d'avant-projets de loi qui s'inscrivent dans le cadre de la réforme du régime de pensions.

La réforme des pensions proposée renforcera le lien entre le travail effectif et la constitution des droits à la pension, encourageant ainsi une vie active plus longue. Cette réforme améliore de ce fait la viabilité financière du système.

La réforme contribue également à une harmonisation plus poussée du régime des pensions des fonctionnaires, des salariés et des indépendants. Concrètement, les avant-projets relatifs à la réforme des pensions prévoient les mesures suivantes :

- l'extinction des âges préférentiels de départ à la retraite pour les militaires et le personnel roulant de HR-Rail
- l'allongement de la période du traitement de référence pour le calcul de la pension des fonctionnaires
- la suppression des tantièmes préférentiels et des coefficients de majoration
- la modification de l'admissibilité pour la pension des fonctionnaires des périodes de congé, de disponibilité, d'interruption de carrière et d'autres forme d'absence
- la suppression de la péréquation pour les pensions en cours dans le régime de pension des fonctionnaires
- l'harmonisation dans les trois régimes de pensions de la condition de carrière pour l'anticipation
- l'introduction, dans les trois régimes de pension, d'une nouvelle possibilité supplémentaire de départ à la retraite anticipée pour une longue carrière effectivement travaillée à partir de 60 ans et 42 années de carrière et où chaque année de carrière compte au moins 234 jours de travail effectif
- l'introduction, dans les trois régimes de pension, de la réduction ou de la majoration du montant de la pension lors de l'octroi avant ou après l'âge légal de la retraite
- la suppression de la pension pour raison d'inaptitude physique
- l'introduction d'une condition de travail dans les régimes de pension pour les fonctionnaires, les travailleurs salariés et les travailleurs indépendants

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Jan Jambon, Vice-premier ministre et ministre des Finances et
des Pensions, chargé de la Loterie nationale et des
Institutions culturelles fédérales
Rue de la Loi 12
1000 Bruxelles
Belgique
<https://jambon.belgium.be>
info@kcfin.be

Caroline Dujacquier
Porte-parole (FR)
caroline.dujacquier@kcfin.be

Pol Van Den Driessche
Porte-parole (NL)
+32 474 97 04 19
pol.vandendriessche@kcfin.be